

Durée :

Entre 1h à 4h sur site

La durée peut être adaptée en fonction de la superficie, de l'organisation et de la complexité de l'établissement.

La préparation documentaire et la rédaction du rapport sont réalisées en complément du temps de présence sur site.

Public concerné :

- Commerces
- Restaurants
- Hôtels
- Entreprises recevant du public
- Associations
- Collectivités
- Établissements de services
- Cabinets et professions libérales
- Petites et moyennes structures

Intervenant :

Formateur expert en sécurité, sapeur-pompier volontaire, SSIAP 3

Tarif :

690 € TTC

Prestation complète

- Analyse documentaire
- Visite de l'établissement
- Contrôle visuel et organisationnel
- Analyse des documents disponibles
- Identification des écarts
- Recommandations
- Restitution au responsable
- Rapport personnalisé
- Plan d'actions correctives

OBJECTIF DE LA PRESTATION

Cette prestation a pour objectif d'accompagner le responsable d'un établissement dans l'évaluation de son organisation en matière de sécurité, notamment face aux risques liés à l'incendie et à l'évacuation.

Elle permet d'identifier les éventuels écarts ou points d'amélioration, de vérifier la présence et la cohérence des principaux documents de sécurité et de proposer un plan d'actions adapté à l'établissement.

La prestation peut notamment être réalisée en amont d'une visite ou d'un contrôle de sécurité afin de permettre au responsable de disposer d'une vision claire des points à traiter.

CONTENU DE LA PRESTATION

1. Analyse documentaire en amont

- Registre de sécurité
- Procès-verbaux ou prescriptions de commissions de sécurité, lorsqu'ils existent
- Rapports de vérifications périodiques disponibles
- Consignes de sécurité
- Plans d'évacuation et d'intervention
- Justificatifs de formations du personnel
- Comptes rendus d'exercices d'évacuation
- Documents relatifs à l'organisation de la sécurité

2. Visite de l'établissement

- Accès et cheminements
- Dégagements et circulations
- Issues de secours
- Portes et dispositifs associés
- Signalisation de sécurité
- Éclairage de sécurité, par contrôle visuel
- Présence, accessibilité et implantation des moyens de secours
- Extincteurs et autres moyens de première intervention
- Dispositifs d'alarme et équipements de sécurité, par contrôle visuel
- Affichage des consignes
- Plans d'évacuation
- Point de rassemblement
- Locaux présentant des risques particuliers
- Conditions de stockage
- Encombrement ou obstacles pouvant gêner l'évacuation
- Organisation générale de l'évacuation
- Information et formation du personnel

3. Vérification de l'organisation de la sécurité

- Connaissance des consignes par le personnel
- Répartition des rôles en cas d'incendie
- Organisation de l'alerte
- Organisation de l'évacuation
- Identification du point de rassemblement

- Présence de personnel formé
- Réalisation d'exercices d'évacuation
- Affichage et accessibilité des consignes
- Prise en compte des éventuelles prescriptions antérieures

4. Identification des écarts et points d'amélioration

Les observations sont classées selon leur niveau de priorité :

- PRIORITÉ ÉLEVÉE – Point nécessitant une action rapide.
- PRIORITÉ MOYENNE – Point à améliorer ou à régulariser.
- SATISFAISANT – Point ne présentant pas d'observation particulière lors de la visite.

Chaque observation est accompagnée, lorsque cela est possible, d'une recommandation ou d'une action corrective.

5. Restitution auprès du responsable

- Présentation des principales observations
- Échange avec le responsable
- Explication des points nécessitant une action
- Identification des priorités
- Conseils sur les actions à mettre en œuvre

6. Remise d'un rapport de pré-audit

- Identification de l'établissement
- Contexte et périmètre de la prestation
- Synthèse générale
- Points satisfaisants
- Observations et écarts constatés
- Photographies lorsque nécessaires
- Classement des priorités
- Recommandations
- Plan d'actions correctives

À SAVOIR

Cette prestation constitue un diagnostic et un accompagnement à la prévention.

Elle ne se substitue pas aux contrôles, vérifications ou diagnostics réglementaires devant être réalisés par des organismes ou personnes compétents ou agréés lorsque ceux-ci sont requis.

Les observations réalisées lors de la visite portent notamment sur les éléments accessibles et observables dans le cadre de la prestation et ne constituent pas une attestation de conformité réglementaire de l'établissement ou de ses installations.